

CONSEIL MUNICIPAL **COMMUNE DE RAFFETOT**

Procès-Verbal de la séance du 08 Avril 2022

Membres en exercice : 15 Date de la convocation : 04/04/2022
Présents : 13 Date d'affichage : 04/04/2022
Votants : 13

Le Vendredi huit avril de l'année deux mil vingt-deux, à dix-huit heures,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. B. CADIOU.

Etaients présents : B. CADIOU, L. LEVER, C. CHARBONNIER, M. MAUGER, J. DEHAIS, C. LEMONNIER, I. COURCHAI, S. LESUEUR, D. SAUSSAYE, C. TAIRON, L. DUVAL, G. TINEL, C. LEDENTU.

Absent : C. MAGDZIAREK

Sylvie LESUEUR est élue secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire expose :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
011 - Charges à caractère général	353 397 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	35 700 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	208 797 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	107 900 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 000 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	173 100 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 500 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	167 600 €
014 - Atténuations de produits	15 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	60 300 €
66 - Charges financières	360 €
67 - Charges exceptionnelles	3 500 €
022 - Dépenses imprévues	45 000 €
Total dépenses réelles	650 657 €
Total dépenses d'ordre	246 571 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	897 228 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	3 000 €
73 - Impôts et taxes	157 469 €
74 - Dotations, subventions et participations	116 748 €
75 - Autres produits de gestion courante	20 000 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	600 011 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	897 228 €

Il est démontré l'équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à 897 228 €.

Complément d'information :

- 011 - Les Charges à caractère général sont : les frais de téléphone, fluides, fournitures, transport, contrats de prestations de services, frais bancaires...
- 012 - Charges de personnel sont : les Rémunérations du personnel titulaire, non titulaire et extérieur, sécurité sociale, CNFPT, URSSAF, Caisse de Retraite, ...
- 014 - Atténuation de produit correspond au Fond de Péréquation InterCommunal
- 65 - Charges de gestion courantes sont : indemnités élus, Frais de scolarité, ludisport, Ordure Ménagères, subventions aux associations et CCAS, SDIS...
- 66 – Charges financières sont : Remboursement d'intérêts d'emprunt...
- 67 – Charges exceptionnelles sont les titres annulés sur exercices antérieur...
- 70 – Produits de services, domaine et ventes diverses : location de salles communales
- 73 - Impôts et taxes sont : Taxes foncières et d'habitations, FNPTP, FNGIR
- 74 - Dotations et participations sont : DGF, FDPTP, Compensation exonération TF et TH...
- 75 - Autres produits de gestion courante sont les Loyers et location de salles
- , repas fête
- 77 - Produits exceptionnels : remboursement d'assurances

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 989 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	12 000 €
Total dépenses réelles hors opérations	13 989 €
0045 – Réseaux divers	40 582 €
0052 – Equipement informatique	4 000 €
0058 – Achat de matériel	9 000 €
0059 - Acquisitions cession de terrain	850 €
0063 – Résidence Séniors	925 000 €
0064 – Mare du Clairét	16 000 €
054 - Cimetière	16 000 €
Total dépenses opérations d'investissement	1 011 432 €
Total dépenses d'investissement	1 025 421 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions
001 - Excédent d'investissement reporté	€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	42 569 €
Total recettes réelles hors opérations	42 569 €
0059 - Acquisitions cession de terrain	9 000 €
0063 – Résidence Séniors	710 401 €
0064 – Mare du Clairét	12 880 €
054 - Cimetière	4 000 €
Total recettes opérations d'investissement	736 281 €
Total recettes d'ordre	246 571 €
Total recettes d'investissement	1 025 421€

Il est démontré l'équilibre des recettes et des dépenses de d'investissement à 1 025 421€

Complément d'information :

- 10 - Dotations, fonds divers et réserves sont : Reversement de la taxe d'aménagement
- 16 - Emprunts et dettes assimilées en dépense sont : Remboursement du capital emprunté
- 20 – Immobilisations incorporelles : site internet...
- 204 - Subventions d'investissement versées sont : les travaux de renforcement des réseaux (poste des corneilles)
- 21 - Immobilisations corporelles sont les achats de matériel roulant, outillage, bureau...
- 23 - Immobilisations en cours sont des dépenses que nous devrions faire en plusieurs fois type marchés ou avances au SDE
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves sont : FCTVA
- 0045 – Réseaux divers : poste des corneilles, part de financement des travaux par le SDE
- 0048 - Requalification de la mairie subventions (Etat, Département, CVS et CEE)
- Les Opérations d'ordre non budgétaire correspondent à des mouvements à l'intérieur de la section d'investissement c'est-à-dire une dépense au 2313 et une recette au 21311 d'un montant de 348 535.49 € afin d'apurer le compte 2313 correspondant aux dépenses passées sur cette imputation liées aux travaux achevés concernant la restructuration de la mairie.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Nombre de voix pour : 13 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

- **D'adopter** le Budget Primitif 2022.

REPRISE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 2 094.56 €
- un excédent reporté de : 640 487,22 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 642 581.78 €

- un déficit d'investissement de : 4 075.81 €
- un excédent reporté de : 15 087.96 €
- un déficit des restes à réaliser de : 53 582.00 €

Soit un déficit d'investissement financement de : 42 569.85 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	642 581.78 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	42 569.85 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	600 011.93 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	0 €

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022 :

Monsieur le Maire propose à la commission de statuer sur les subventions de fonctionnement qui seront accordées au CCAS et aux Associations sur 2022. Afin de prendre une décision adaptée aux besoins, Monsieur le Maire expose le Compte administratif 2021 du CCAS de l'exercice comme suit :

- Opérations de l'exercice en dépenses : 3 797.79 €
- Opérations de l'exercice en recettes : 0.00 €
- **Résultat de l'exercice 2021 en déficit : 3 797.79 €**
- Report de l'exercice précédent en excédant : 10 092.02 €
- **Soit un excédent global de clôture : 6 295.23 €**

Associations	Montants attribués en 2020	Montants attribués en 2021	Montants attribués en 2022
CCAS	3 000 €	0 €	1 000 €
Raffetot Plus	1 000 €	0 €	1 000 €
Comité des Fêtes et d'Animations	1 000 €	0 €	1 000 €
Djac a Dit...	0 €	0 €	
ATOC	300 €	300 €	300 €
Coopérative scolaire de Nointot	300 €	300 €	300 €
Association ADMR de l'aide à domicile	300 €	0 €	300 €
Total	7 600 €	600 €	3 900 €

CCAS : **1000 €** au compte 657362

Autres subventions de fonctionnement aux associations **2 900 €** au compte 6574

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 :

Nos produits fiscaux seront directement diminués de la surcompensation, donc :

- **au 73111 sont inscrits 96 424 €** correspondant à la TF réellement perçue.
Calculé de manière suivante : 206 802 € (produit attendu) + 666 € (autres taxes) – 111 044 € (coefficient correcteur appliqué en négatif car la commune est dite surcompensée suite à la réforme de la TH)
- **au compte 74834 sont inscrits 59 986 €** correspondant aux allocations compensatrices de foncier suite à la réforme sur la diminution des valeurs locatives des établissements industriels.
- **au 73221 sont inscrit 14 154 €** correspondant au FNGIR. (idem BPN-1)

Les Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation de l'Etat se sont pas encore mis en ligne les montants de l'année ont été repris dans la proposition du BP :

- **7411** est inscrit la DGF : Dotation Global de Fonctionnement **19 075 €**
- **74121** est inscrit la DSR Dotation solidarité rurale **8 687 €**

Les fonds Départementaux :

- **7482** est inscrit le Fond Départemental de péréquation de taxe additionnelle **10 000 €** (50% N-1)
- **74832** est inscrit le Fond Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle : **15 000 €** (75% N-1)

Caux Seine Agglo :

- **73211** est inscrit l'Attribution de Compensation CSA : **40 891 €** sous réserve du pacte de finances local qui sera voté en juin
- **73212** est inscrit Dotation de Solidarité CSA : **6 000 €** en attente du vote du pacte de finances local (Estimation donnée par Stéphanie Jeanne en attente vote par le CC)

Autres

- **70311** est inscrit Concessions : **0 €**
- **70323** est inscrit Redevance d'occupation du domaine public : **1 000 €**
- **74718** est inscrit Aide FIPHFP : **4 000 €**
- **752** sont inscrits les loyers et les salles : **16 000 €** de loyer + 300x16 = **4 800 €** location de salle pour cette année
- **7083** sont inscrits les pubs du journal **2 000 €** Remboursement assurance : €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire vous propose dans un premier temps de vous exposer les amortissements 2022 et les emprunts en cours et le reversement de la TA.

Aujourd'hui il s'agit de réfléchir sur l'ensemble des projets 2021/2022, en prévision de l'élaboration définitive du BP 2022.

Les écritures d'amortissements :

Le Total des amortissements à délibérer en 2019 s'élève à 81 897.14 € avec un étalement sur 5 années cela fera **une opération d'ordre de 16 379.43 € chaque année jusqu'en 2024.**

- **Réaliser** les opérations d'amortissement d'un montant de 16 379.43 € sur 5 années (2019/2024)
- **D'inscrire** les écritures d'ordre au Budget Prévisionnel 2019 et suivant jusqu'en 2024 :
 - art dépenses : 6811 art de recette : 28041512 : 11 032 €
 - art dépenses : 6811 art de recette : 28041582 : 5 349 €

Etat de l'endettement :

En 2022 il s'agira d'ajouter les dépenses liées à l'emprunt pour le financement du remplacement des lanternes d'un montant 20 189.69 € ht soit environ **4 075 € par an pendant 5 ans.**

- **Objet de l'emprunt** : remplacement des lanternes
- **Date d'encaissement** : 01/09/2022
- **Capital initial** : 20 189.69 €
- **Taux initial** : 0.3
- **Périodicité Capital et Intérêts** : Annuelle
- **Date 1ère échéance** : 30/06/2022
- **Nombre d'échéances** : 5
- **Date de la dernière échéance** : 30/06/2026

Année	Capital Dépenses d'investissement au compte 1641	Intérêts Dépenses de Fonctionnement au compte 66111	Total versements 2020	Capital restant
2022	4 013.78 €	60.57 €	4 074.35 €	16 175.91 €

EN ATTENTE DU RETOUR DE L'OFFRE FERME DE LA POSTE

- **Objet de l'emprunt :** Complément emprunt Construction résidence séniors
- **Date d'encaissement :** 01/09/2022
- **Capital initial :** 150 000 €
- **Durée :** 25 ans
- **Au taux de 1.90%** l'annuité sera de 7 548 €.
- **Au taux de 2.22%** l'annuité sera de 7 832€
- Pour rappel, au regard du barème, la banque postale n'est pas en mesure de nous faire parvenir des offres sur les durées demandées qui soient en dessous du taux d'usure (taux d'intérêt maximum légal qu'une banque est autorisée à pratiquer quand elle accorde un crédit - taux de 1.76% actuellement sur taux fixe sur une durée supérieure à 2 ans pour les collectivités locales).

Année	Capital Dépenses d'investissement au compte 1641	Intérêts Dépenses de Fonctionnement au compte 66111	Total versements 2020	Capital restant
2022	3 000 €	150 €	2 150 €	

Monsieur le Maire fait remarquer que la commune a deux propositions en cours avec la **banque des territoires** pour un montant total de **431 853.64 €** à savoir :

Produit : PLS - PLSDD 2021

Taux actuariel théorique : Livret A + 1,01 %

Capital prêté : **364 466 €**

Taux effectif global : 1,51 %

Intérêts de Préfinancement : 8 263,28 €

Date 1ère échéance : **25/05/2024**

Capital annuel remboursé : 6 853.80 €

Intérêt annuel remboursé : 5 628.21 €

Echéance annuelle de : 12 482.01 €

Date de la dernière échéance : 25/05/2063

Produit : CPLS - Complémentaire au PLS 2021

Taux de Préfinancement : Livret A + 1,01 %

Capital prêté : **67 387,64 €**

Taux effectif global : 1,51 %

Intérêts de Préfinancement : 1 527,83 €

Date 1ère échéance : **25/05/2024**

Capital annuel remboursé : 1 267.23 €

Intérêt annuel remboursé : 1 040.62 €

Echéance annuelle de : 2 307.85 €

Date de la dernière échéance : 25/05/2063

Année	Capital Dépenses d'investissement au compte 1641	Intérêts Dépenses de Fonctionnement au compte 66111	Total versements 2020	Capital restant
2022	5 000 €	150 €	6 150 €	

TOTAL ESTIME :

Année	Capital Dépenses d'investissement au compte 1641	Intérêts Dépenses de Fonctionnement au compte 66111	Total versements 2020
2022	12 000 €	360 €	12 360 €

Reversement de Taxe d'Aménagement à Caux Seine Agglo :

Taxe d'Aménagement détail du calcul :

- Base = recette N -1 X 100 / 3 (taux voté)
- Reversement CSA = Base x 0.75 %

Soit pour 2022 :

- Base = 7 954 x 100 / 3 = 187 566.66
- Reversement CSA : 265133.33 x 0.0075 = **1 988.49 €**

- ✚ Pour rappel : Le 13.11.2020, il a été délibéré l'évolution du taux général de **4.5 %** pour le calcul de la taxe d'aménagement. Ce nouveau taux sera applicable à toutes les autorisations déposées à compter du **1er janvier 2021**.

Elaboration de la section d'investissement 2022

Afin de définir le besoin en investissement Monsieur le Maire propose à la commission d'évoquer les projets restants à finaliser de 2021 et ceux à prévoir pour l'avenir :

Les dépenses restantes des projets 2021

- L'acquisition des 34 m² sise 110 impasse de l'église pour un montant de 850 € sur l'opération 59 acquisition cession de terrain.
- Remplacement des lanternes dont la participation pour la commune s'élève à 37 581.34 € sur l'opération 0045 RESEAU DIVERS
- Aménagement et curage de la mare : 16 000 €

Les Recettes d'investissement 2022 :

- Cession du terrain 50 rue de l'Ecole à Raffetot : **9 000 €** sur l'opération 59 acquisition cession de terrain
- Versement des subventions au titre de la DECI pour la mare du département 4 010 € (à confirmer de la DETR 4 010 € (à confirmer).
Prévoir plutôt : 25% de 13 000 € ht soit 3 250 € x 2 = **6 500 €**.
Plus le fond de concours CSA pour **2 380 €** et maximum 5 850 € avec un reste charge de 20 % pour la commune soit minimum 2 600 € ht
- FCVA :
Calcul du reversement d'investissement au compte 10222 :x 0.16404 = €
Calcul du reversement de fonctionnement au compte 744 : x 0.16404 = 0 €

Les dépenses à prévoir pour les Projets 2022 :

I. Résidence séniors

- La prestation de maîtrise d'œuvre est estimée à 46 800 € TTC et 39 000 € HT
- Le coût estimatif du projet d'élèverait à 768 200 € TTC soit environ 641 000 € HT.
- Le coût estimatif global s'élèverait à environ à 815 000 € TTC soit environ 680 000 € HT.
- La prestation de maîtrise d'œuvre pour l'étude du projet de construction d'une résidence pour seniors autonomes soit 46 800 € TTC sur 2021 : 14 976 € déjà mandaté reste : 31 824 €

PROJET GLOBAL 5 Logements 5 Garages Salle de convivialité	TTC	HT
Coût estimatif du projet	744 706,04 €	620 666,01 €
Prestation de maîtrise d'œuvre	46 800,00 €	39 000,00 €
Etude de sol	3 240,00 €	2 700,00 €
Contrôle technique et CSPS	12 597,60 €	10 498,00 €
Taxes (TA 690€ + Ass Coll 2500 €+ Taxe Raccor CSA + stgs 2500 €)	8 000,00 €	
TOTAL	815 343,64 €	672 864,01 €
Avec estimation d'augmentation des matériaux	924 000 €	770 000 €

Aides sollicitées mais non validées	HT
DSIL classique VALIDE_2 ans pour démarrer travaux à compter 27/08/2021	128 548,19 €
Département au titre de l'Aide aux locaux d'animation polyvalents 25%	29 542,73 €
Etat DETR Construction d'un bâtiment communal	29 542,73 €
TOTAL	187 633.65 €

Prêt Banque	
Montant du Contrat de prêt Banque des territoires	431 853,64 €
Autre banque	150 000.00 €
TOTAL	581 853.64 €

- Récapitulatif dépenses : 924 000 € TTC
- Récapitulatif recette : 187 633.65 € + 581 853.64 € = 769 487.29 €
- Total apport communal : 154 512.71 € TTC

64 Aménagement de la mare du claret

- Aménagement et curage de la mare : **16 000 €**
- Versement des subventions du département au titre de la DECI pour la mare 4 010 € (à confirmer de la DETR 4 010 € (à confirmer).
Prévoir plutôt : 25% de 13 000 € ht soit 3 250 € x 2 = **6 500 €**.
Plus le fond de concours CSA pour **2 380 €** et maximum 5 850 € avec un reste charge de 20 % pour la commune soit minimum 2 600 € ht.

45 Réseaux divers : 106 063 €

- Remplacement des lanternes dont la participation pour la commune s'élève à 37 582 €
- Enfouissement rue de l'église : 65 481 € REPORTE EN 2023
- Extension route Baclair PA VAUCHEL : 3 000 €

54 Cimetière :

- Retrait de tombes dont les concessions ont expiré depuis plus de 2 ans les devis réalisés s'élèvent à **15 990 € TTC** et une demande de DETR est en cour pour un montant de **3 998 €**

58 Achat de matériel : 9 000 €

- Facture JPG 2021 : **1 400 €**
- 3 Bancs et une corbeille mare du claret **900 €**
- Signalisation sens interdit et interdit de tourner à gauche (sens unique rue de l'église) : **780 € + 190 €**
- Auto laveuse : **3 600 €**
- Portes de garage : **2 100 €**

52 Equipement informatique : 4 000 €

- Ordinateur : **2 040 €**
- Logiciel informatique : **2 000 €**

Les Recettes d'investissement 2022 :

- FCVA :
Calcul du reversement d'investissement au compte 10222 : x 0.16404 = €
Calcul du reversement de fonctionnement au compte 744 : x 0.16404 = 0 €

Equilibre du budget :

Afin d'équilibrer la section d'investissement il est possible **de créditer le compte 021 et de débiter le compte 023** d'un montant défini par la commission au vu des besoins de financement des projets d'investissements.

Cette **opération d'ordre budgétaire** consiste à faire passer des crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sans avoir besoin de faire de mandat ou de titre.

Pour 2022 la section d'investissement doit être alimentée de 230 190,00 € pour être équilibrée.

L'opération d'ordre réalisant le virement de la section de fonctionnement vers a la section d'investissement est de 230 190 €

Les Opérations d'ordre 2022 :

- Opérations d'amortissement d'un montant de 16 381 €
- Virement de la section de fonctionnement vers à la section d'investissement de 230 190 € pour alimenter les projets investissements 2022
- Soit un total de : **246 571 €**

RETOUR DE LA DECISION DUR LA TAXE D'ORDURE MENAGERE

Un débat s'est fait entre 3 et 7 % surcout de 4 millions d'euros supporté par CSA remise en place fin 2022 il a été décidé d'acter le taux à 7% sur plusieurs années avec un majorité des voix. La commune la plus réticente était Bolbec. La moyenne par foyer est estimée entre 70 et 80 €

Nous étions les seuls de la Seine-Maritime à ne pas avoir encore réclamé cette taxe et avec un taux de 7 % nous restons la communauté de commune la moins élevées de la Seine-Maritime.

Le problème a été soulevé d'un manque de concurrence pour le traitement et l'évacuation des déchets.

ORGANISATION DE LA FETE COMMUNALE

Monsieur Le Maire expose et propose l'organisation suivante :

Samedi 18 Juin 2020 : 14h : structures gonflables pour les enfants, 19h repas et 23h retraite aux flambeaux et feu d'artifice.

Il a été convenu de reconduire la même organisation, vous trouverez ci-dessous les éléments :

- Le feu d'artifice JP ARTIFICE pour un montant de 2 930 €
- Le contrat avec Association ABRAZIK pour leur Spectacle GANGSTAR FANFARE, pour un montant de 1 482 €.
- L'installation de deux structures gonflables par Elise DEZAILL pour un montant de 275 €

La ferme au pré de chez vous n'étant disponible, Loïc Duval se propose de confectionner le repas avec l'aide de Christian Charbonnier. Nous évaluons la participation à environ 100 personnes et estimons le coût de revient par repas entre 8 et 10 € ttc, il sera établi de manière suivante :

Un apéritif gratuit

Merguez et saucisse à l'apéritif

Entrée froide : gravlax de saumon

Plat : poulet vallée d'auge et gratin dauphinois avec poêlée de champignons

Duo de Fromages salade

Dessert : Croquant aux deux chocolats

Menu enfant : assiette charcuterie et burger maison et potétoes gratuit jusqu'à 12 ans

le prix du repas en 2019 était de :

- pour les adultes : 20 € comprenant le repas, un verre de vin et un apéritif.
- pour les 12/16 ans : 12 € le repas.
- pour les moins de 12 ans : la gratuité du repas.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **D'Accepter** l'organisation décrite ci-dessus
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les devis auprès de JP ARTIFICE, Fanfaronne de Grabbuge, Elise DEZAILL
- **De fixer** le prix du repas 2022 comme suit :
 - pour les adultes : 20 € comprenant le repas, un verre de vin et un apéritif.
 - pour les 12/16 ans : 12 € le repas.
 - pour les moins de 12 ans : la gratuité du repas.

Les achats se feront auprès de promo cash et on demandera aussi auprès de Métro pour savoir s'ils acceptent les collectivités car les prix sont plus avantageux.

DIVERS

Il faudra prévenir la poste et les services de transport scolaire de l'installation du sens interdit de la rue de l'église afin qu'ils prévoient une modification de leur tournée.

Réunion le 25 avril 2022 à 18h00 pour mise en œuvre du diagnostic de territoire ami des aînés (TADA) qui pourra alimenter notre réflexion de manière à penser l'habitat dans son environnement, notamment pour identifier les besoins des séniors et ce dans une logique d'accès aux services. On demandera à Raffetot plus Djac a dit et ATOC pour qu'un membre intègre ce comité de territoire ami des aînés.

Le trottoir qui a été dégradé par un poids lourd dans le lotissement des pommiers sera réparé par la CSA. La demande a déjà été faite par M. CADIOU mais nous n'avons pas encore le délai. Il faut compter environ 6 mois le temps que les demandes soient recensées sur le territoire pour être ensuite programmées.

Concernant le talus qui sera installé sur le terrain de foot, il nous est proposé de nous offrir des sicomores que l'on mettrait en pépinière.

Concernant l'appel d'offre, il sera finalisé la semaine prochaine puis soumis par Qualiconuslt pour être lancé en mai. Nous avons reçu le rapport de l'étude géotechnique.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Vendredi 13 mai 2022 à 18h00